

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE : IL EST TEMPS D'INVERSER LA TENDANCE !

Alors que la première lecture du projet de loi de finances 2020 s'achève à l'Assemblée Nationale, et malgré la mobilisation de nombreux parlementaires de tous bords, Le Mouvement associatif déplore la faiblesse des mesures pour la vie associative, et s'interroge sur le devenir de la « plus grande ambition » annoncée par le Président de la République à l'issue du grand débat national en direction des associations, et des 20 millions de bénévoles qui s'y engagent.

Si quelques mesures demandées depuis plusieurs années par Le Mouvement associatif ont enfin été adoptées, telles que le fléchage des fonds des comptes inactifs des associations vers les fonds de développement pour la vie associative, le retour du budget du dispositif local d'accompagnement à son niveau de 2017 ou encore l'abondement nécessaire à la mise en œuvre concrète du compte engagement citoyen voté sous le précédent quinquennat, cela demeure à ce stade bien faible pour traduire cette « plus grande ambition » et constituer les bases d'une véritable politique de développement de la vie associative.

Un constat d'autant plus regrettable que nombre de nos propositions ont été relayées par les députés sans trouver écho auprès du gouvernement :

- Création de 38 000 emplois d'utilité citoyenne afin de soutenir les projets associatifs des petites et moyennes associations, en complément des Parcours Emplois Compétences, peu adaptés pour celles-ci,
- Renforcement du fonds de développement pour la vie associative (FDVA), en le doublant dès 2020
- Soutien à l'engagement volontaire par la poursuite de la montée en charge du service civique pour en assurer l'universalité.

À ce bilan vient s'ajouter l'encouragement du mécénat des TPE/PME que nous saluons ; mais qui est contredit, dans le même temps, par l'amputation du mécénat des grandes entreprises. Deux messages contradictoires qui jettent le trouble sur l'ambition affichée par le gouvernement de développer la philanthropie.

Cette situation qui continue d'être imprévisible et avec faible perspective, nuit à la confiance des dirigeants associatifs et maintient un secteur entier, à l'action si essentielle pour la cohésion sociale, dans une situation de précarisation grandissante.

« Nous appelons les sénateurs et sénatrices, dans la suite du parcours législatif, à porter à leur tour ces mesures et points d'alerte, avec l'espoir qu'enfin les attentes des acteurs associatifs et des parlementaires qui les côtoient au quotidien et savent leur rôle au plus près des citoyens, soient entendues. »

Philippe Jahshan,
Président du Mouvement associatif



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019

→ PLATEFORME D'INTERPELLATION DES PARLEMENTAIRES

Pour la deuxième année consécutive, Le Mouvement associatif propose une plateforme permettant aux citoyens d'interpeller les parlementaires sur les enjeux de vie associative.

Pour le PLF 2020, déjà plus de 300 personnes se sont saisies de cette plateforme d'interpellation.

lemouvementassociatif.org/dutilitecitoyenne

→ À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Porte-voix des dynamiques associatives, le Mouvement associatif rassemble plus de 600 000 associations (soit 1 association sur 2 en France), réunies au sein de différentes organisations. Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative. Le Mouvement associatif intervient sur quatre axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'économie, l'action publique et l'emploi.

→ MEMBRES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF



→ CONTACT

Fula Mesika

fmesika@lemouvementassociatif.org

06 34 31 23 41

Responsable Communication

Le Mouvement associatif